

# Lettre d'information du site Natura 2000

## "Vallées de la Cère et de la Jordanne"

N°1, janvier 2019

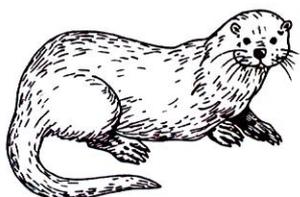
La démarche du réseau Natura 2000 est une politique européenne : des sites sont désignés pour protéger des espèces et habitats d'intérêt patrimonial. Elle privilégie la recherche collective d'une gestion équilibrée et durable des espaces qui tienne compte des préoccupations économiques et sociales.

### Présentation du site

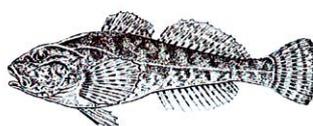
Ce site Natura 2000 est un site linéaire qui s'étend le long des deux rivières, la Cère et la Jordanne, sur environ 69 km de cours d'eau et à travers 14 communes et 2 intercommunalités.

Il est doté d'un document d'objectifs (DDCOB) validé en 2016 qui constitue le plan de gestion du site. Un comité de pilotage constitué d'acteurs locaux valide annuellement les orientations d'animation du site ; et le CPIE Haute Auvergne assure cette animation pour le compte de l'État.

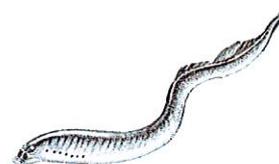
Enjeux du site : 3 types de milieux forestiers en bordure de cours d'eau + 3 espèces :



la Loutre d'Europe



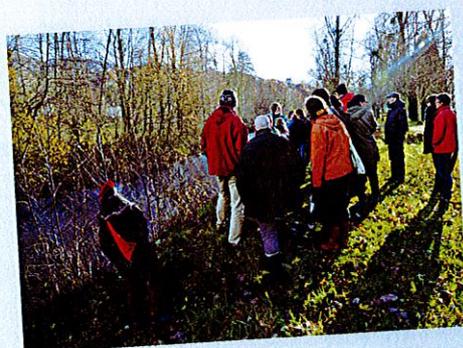
Le Chabot commun



La Lamproie de Planer

### Animations autour de la Loutre

En 2017 et 2018, 2 animations sur la Loutre ont été effectuées autour de l'exposition « A l'eau la Loutre\* » : à la médiathèque de Vic-sur-Cère en novembre 2017 et la maison de site de Mandailles en août 2018.

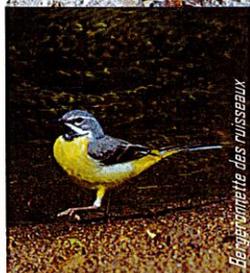
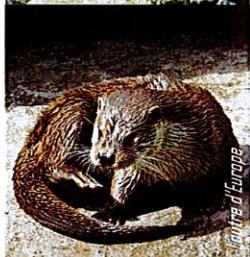
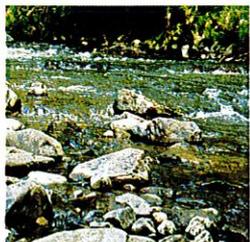


A la découverte du milieu de vie de la Loutre - Vic-sur-Cère, le 25/11/2017

Après un temps de présentation du site Natura 2000 et de l'écologie de la Loutre à travers l'exposition, une sortie sur les berges de la Cère ou de la Jordanne était proposée pour partir à la découverte du lieu de vie de la Loutre et rechercher des indices de sa présence.



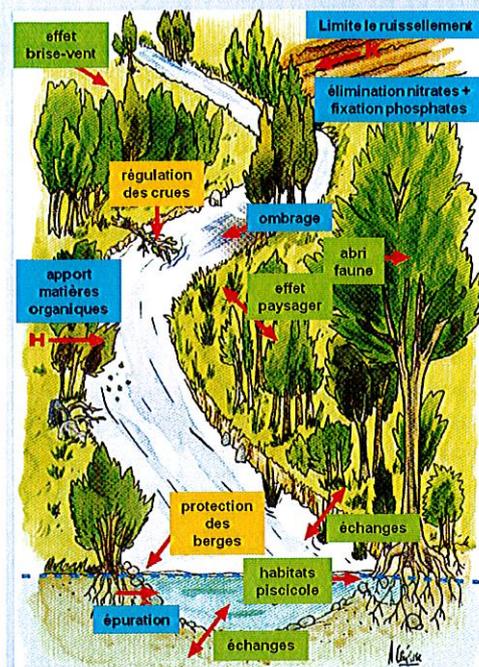
\* Exposition « A l'eau la Loutre » créée par le Muséum des Volcans qui comprend différents supports d'information: bornes, panneaux, ...



## La ripisylve

La ripisylve est la zone végétalisée de la berge qui constitue un espace de transition entre le cours d'eau et la rive. **Constituée d'arbres et arbustes, elle joue de très nombreux rôles :**

- **Protection des berges contre l'érosion** : stabilisation par les racines
- **Ralentissement des écoulements** : limite l'érosion, réduit les impacts des crues et favorise le rechargement des nappes
- **Epuration** : action de filtration des eaux de ruissellement des parcelles riveraines
- **Réservoir de biodiversité** : lieu de vie, de reproduction, d'alimentation ou de refuge pour de nombreuses espèces animales et végétales, terrestres et aquatiques
- **Ombrage** : protection contre le réchauffement de l'eau, préservation de son oxygénation
- **Intérêt économique** : production de bois lors des coupes d'entretien
- **Effet brise-vent** : Protection des parcelles agricoles



Au printemps 2019, des **réunions d'information sur les droits/devoirs et bonnes pratiques de gestion de la rivière** seront organisées à destination des propriétaires et exploitants dans chacune des deux vallées pour permettre au plus grand nombre de pouvoir y participer.

## Les contrats Natura 2000

Un contrat Natura 2000 est un contrat passé pour une **durée minimale de 5 ans** entre des financeurs (Etat et fonds FEADER gérés par le Conseil Régional) et un propriétaire (ou un mandataire) d'une parcelle incluse dans un site Natura 2000. **L'objectif est de financer des actions de conservation, d'entretien ou de restauration des habitats et des espèces ayant justifié la désignation du site Natura 2000.** Ces actions doivent s'inscrire parmi les mesures de gestion proposées dans le document d'objectifs et le **taux de financement est de 100%** (sauf pour les collectivités sur les mesures d'investissement).

Exemples d'actions éligibles pour le site :

- Restauration ou entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles;
- Travaux de mise en défens des berges et de fermeture ou d'aménagement d'accès;
- Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique (le long des berges pâturées soumises à un piétinement significatif);
- Aménagements en faveur des espèces ayant justifiées la désignation du site;
- Restauration de la diversité physique d'un cours d'eau et de sa dynamique érosive;
- Effacement ou aménagement des obstacles à la migration des poissons et à la libre circulation des sédiments dans le lit mineur.

**Les personnes intéressées pour s'engager dans un contrat Natura 2000 sont invités à contacter le CPIE Haute Auvergne pour être accompagnées dans le montage du dossier.**

Pour plus d'informations :



**CPIE de Haute Auvergne**  
(structure animatrice)

Château St Etienne  
15 000 AURILLAC

Téléphone : 04 71 48 49 09

Messagerie : [cpie.haute.auvergne@wanadoo.fr](mailto:cpie.haute.auvergne@wanadoo.fr)

Site internet des services de l'Etat : <http://www.cantal.gov.fr/zsc-vallées-de-la-cère-et-de-la-jordanne-a4053.html>

Portail cartographique Natura 2000 Cantal : [http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/460/Donnees\\_Environnement.map](http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/460/Donnees_Environnement.map)